

COMMUNIQUE DE PRESSE

07.01.2021



Suite à l'entrevue avec Monsieur le Ministre des Classes Moyennes Lex Delles, l'Horesca a eu un entretien fructueux avec son ministre de tutelle et ses conseillers. Nous avons revendiqué les points suivants :

- Un bon pour le secteur entier HORECA (valable 1 an).
- Prolongation du régime des aides actuelles jusqu'au 30.06.2021, comme le prévoit le règlement Européen sur les aides étatiques.
- Suite à la fermeture de 125 jours de notre secteur, nous avons demandé une réunion d'urgence avec le Ministre des Finances Pierre Gramegna et le Ministre des Classes Moyennes Lex Delles pour l'introduction d'une aide spéciale HORECA.
- Concernant le chômage partiel, nous avons demandé une procédure accélérée, un traitement prioritaire pour notre secteur suite à la fermeture administrative, ainsi qu'un représentant de l'Horesca siègera dans le futur au comité de conjoncture. Une entrevue avec le Ministre de Travail Monsieur Dan Kersch et Monsieur le Ministre de l'Economie Franz Fayot est demandée.
- Une aide spéciale pour les indépendants. Les discussions sont en train au niveau du gouvernement.
- Nous avons également revendiqué une ouverture au régime d'aides pour les entreprises nouvellement créées par le régime des minimis. Le retour était positif.
- L'effet de groupe a été thématiqué afin que les discriminations au niveau d'un groupe concernant les aides soient inexistantes. Malheureusement cela ne peut pas se faire suite aux réglementations européennes sur les aides étatiques. Il en va de même pour le remboursement de 100% de nos frais, plafonné à 90% pour les micro et petites entreprises (moins de 50 salariés) et à 70% pour les moyennes et grandes entreprises par le règlement Européen.

- Nous maintenons notre revendication d'abaisser le taux de TVA sur l'ensemble de nos prestations à 3%.
- Nous avons demandé le maintien du plafond actuel (90%) pour les frais non-couverts, au-delà de la fermeture administrative.
- Nous avons également revendiqué l'augmentation du montant actuel de 250-1250€ prévu par salarié travaillant ou au chômage partiel dans le cadre de l'aide du « fonds de relance ».
- Nous avons demandé un rendez-vous avec Madame la Ministre de la Santé Paulette Lenert et le Ministre des Classes Moyennes Lex Delles afin de préparer la réouverture dans les meilleures conditions au 1.02.2021 de notre secteur, nous proposons une campagne de « large-scale testing » pour nos entreprises avant la réouverture, ainsi que la mise à disposition de tests rapides pour le secteur.

Nous demandons à toutes les entreprises de vérifier si leur comptabilité ou fiduciaire ont introduit toutes leurs demandes d'aides auprès des ministères concernés, nous avons constaté avec étonnement que de nombreux établissements n'ont pas introduit de demande, ou introduit des demandes incomplètes. Afin d'éviter les délais prolongés de paiement des aides étatiques, nous vous rappelons de vous rassurer si les demandes sont complètes et ont bien été transmises.

L'Horesca mise sur la piste du dialogue et non de la confrontation, afin d'obtenir des résultats clairs et précis. Nous comprenons néanmoins les personnes qui veulent montrer leur mécontentement en manifestant, mais nous leurs demandons de faire cela avec le respect mutuel des institutions, en respectant strictement les règles sanitaires et dans le calme.

François Koepf